

ENGAGEMENT DE REGLEMENT DES FRAIS DE SCOLARITE

Année scolaire 2018-2019

Au regard des tarifs ci-dessous :

Délais de paiement (hors avance)	MONTANT ANNUEL	1er trimestre 40% 5/10/2018	2ème et 3ème trimestres 25/01/2019 et 19/04/2019
MATERNELLE Petite section	4.594,00 €	1.837,60 €	1.378,20 €
MATERNELLE Moyenne section	4.375,00 €	1.750,00 €	1.312,50 €
MATERNELLE Grande section	4.289,00 €	1.715,60 €	1.286,70 €
PRIMAIRE CP	4.205,00 €	1.682,00 €	1.261,50 €
PRIMAIRE CE1	4.119,00 €	1.647,60 €	1.235,70 €
PRIMAIRE CE2	3.999,00 €	1.599,60 €	1.199,70 €
PRIMAIRE CM1-CM2	3.866,00 €	1.546,40 €	1.159,80 €
SECONDAIRE :			
- Collège	4.497,00 €	1.798,80 €	1.349,10 €
- Collège - Section Internationale	5.000,00 €	2.000,00 €	1.500,00 €
- Seconde	4.598,00 €	1.839,20 €	1.379,40 €
- Seconde internationale	5.332,00 €	2.132,80 €	1.599,60 €
- 1ère et Terminale	4.703,00 €	1.881,20 €	1.410,90 €
- 1ère et Terminale internationale	5.332,00 €	2.132,80 €	1.599,60 €

Les conditions financières et les modalités de règlement sont disponibles en suivant le lien : <http://lfh.edu.gr/conditions-financieres> ou au service financier de l'établissement.

Nous soussignés, parents ou tuteurs, responsables financiers :

1. de l'élève :en classe de :
2. de l'élève :en classe de :
3. de l'élève :en classe de :
4. de l'élève :en classe de :

Téléphone :

E-mail :

A.Φ.M.obligatoire* :

ou

Je n'ai pas d' A.Φ.M car je ne suis pas soumis(e) à l'imposition en Grèce.

nous engageons à effectuer le règlement des frais de scolarité dans les délais précisés par le LFHED.**

Nous avons pris connaissance du règlement financier de l'établissement auquel nous souscrivons et sommes informés qu'aucune réinscription ne sera possible si l'année en cours n'est pas régularisée.

Le : Signature des 2 parents ou tuteurs, précédée de la mention « lu et approuvé »

* cocher la case

**déduction faite du montant de la bourse obtenue le cas échéant

Frais de scolarité pris en charge par l'employeur * : oui non